

Informations aux parents des élèves  
de 9<sup>e</sup> année

# LE CYCLE 3 DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

**DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DES FINANCES  
ET DE LA DIGITALISATION (DFFD)**

Service de l'enseignement obligatoire

# Plan

1. Visées du cycle 3
2. Synthèse du cycle 3
3. Grille horaire
4. Structure des années 9 et 10
5. Disciplines à niveaux : admission et changements de niveaux
6. Conditions de promotion en fin de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années
7. Structure détaillée de la 11<sup>e</sup> année
8. Options académiques et professionnelles
9. Conditions d'accès aux options professionnelles et académiques
10. Disciplines à choix en 11<sup>e</sup> année
11. Conditions de promotion en fin de 11<sup>e</sup> année
12. Références

# 1. Visées du cycle 3

Valoriser et renforcer les compétences de tou-te-s les élèves

Renforcer la motivation des élèves

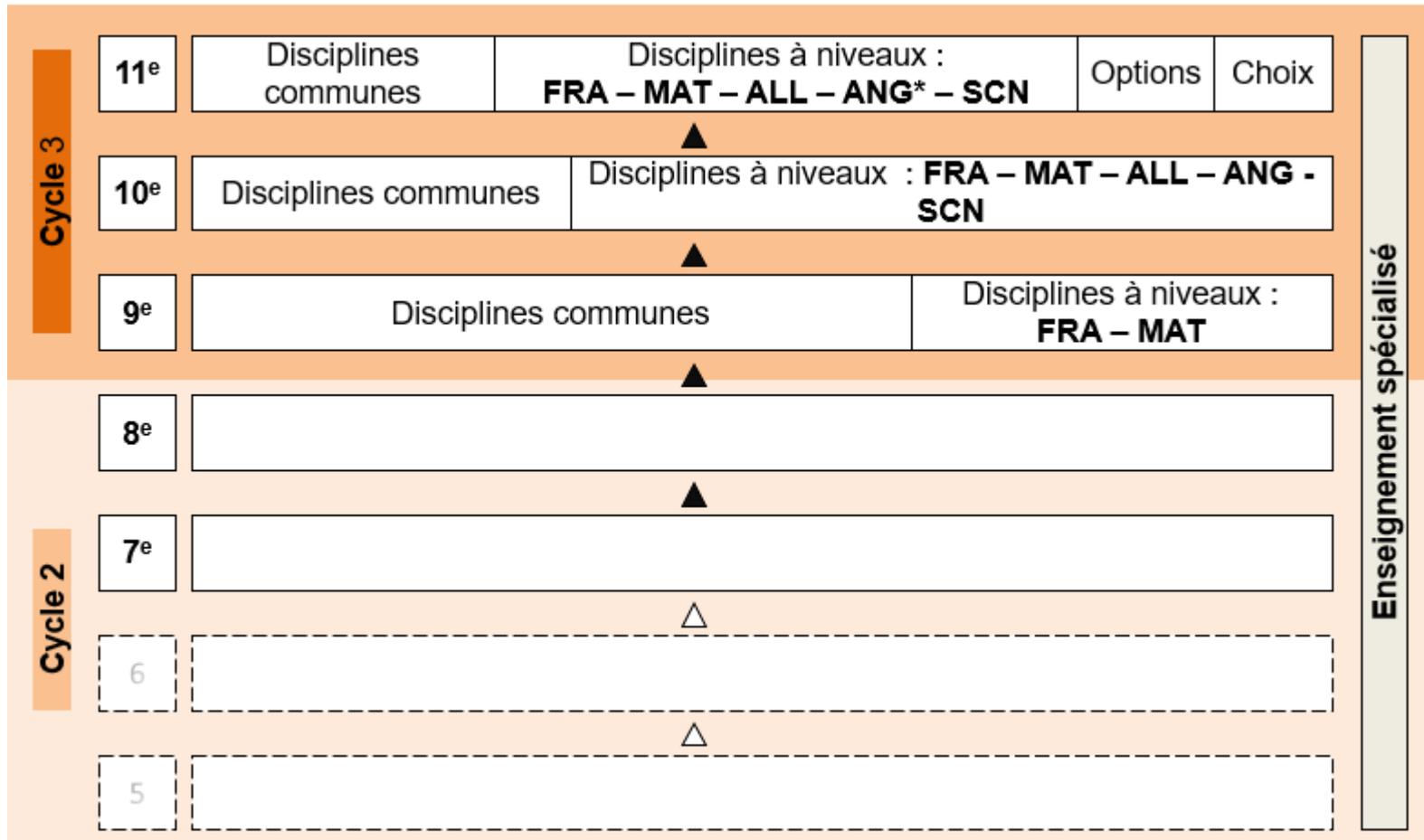
Favoriser une meilleure orientation des élèves par des niveaux spécifiques dans les disciplines principales

Développer des équipes pédagogiques

Permettre à l'élève de choisir des options en lien avec ses choix futurs en 11<sup>e</sup> année

Diminuer le taux d'échec au postobligatoire

## 2. Synthèse du cycle 3



# 3. Grille horaire

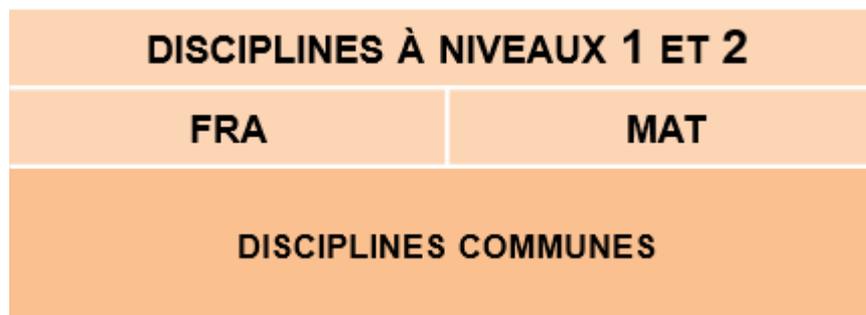
Domaines disciplinaires	Disciplines	Nombre de périodes en 9 <sup>e</sup> année	Nombre de périodes en 10 <sup>e</sup> année		Nombre de périodes en 11 <sup>e</sup> année	
			N1	N2	N1	N2
Arts	Musique	1	-		1	
	Arts visuels	1	2		1	
	Activités créatrices et manuelles	2	2		-	
Corps et mouvement	Éducation physique	3	3		3	
	Économie familiale	-	-		2	
Langues	Français	5	6	5	6	
	Langues et cultures de l'Antiquité	1		1	-	
	Allemand	4	3		3	
	Anglais	3	3		Cf. discipline à choix	
Mathématiques et sciences de la nature	Mathématiques	6	6		6	
	Sciences de la nature	2	3		3	
Sciences humaines et sociales	Géographie	2	2		-	
	Histoire	2	2		-	
	Monde contemporain et citoyenneté	-	-		3	
Éducation numérique	Médias, science informatique et usages	1	Introduction en août 2025 (1)		-	
Formation générale	Formation générale	1	1		-	

# 3. Grille horaire

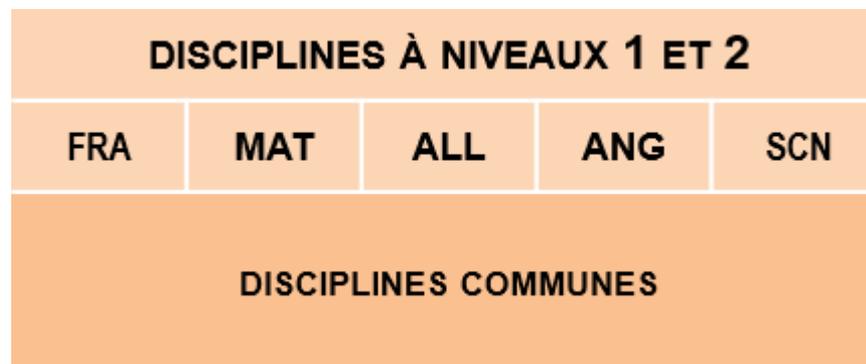
Domaines disciplinaires	Disciplines	Nombre de périodes en 9 <sup>e</sup> année	Nombre de périodes en 10 <sup>e</sup> année	Nombre de périodes en 11 <sup>e</sup> année	
				N1	N2
Options professionnelles (OP) et académiques (OA)	OP Portfolio			1	
	OP Activités créatrices manuelles			3	
	OP Dessin technique et artistique			3	
	OP Expression orale et corporelle			3	
	OP Informatique appliquée et gestion			3	
	OA Langues anciennes			4	
	OA Langues modernes			4	
	OA Sciences expérimentales			4	
	OA Sciences humaines			4	
Disciplines à choix	Anglais			2	3
	Français renforcement			2	
	Mathématiques renforcement			2	
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>33</b>	<b>34/35</b>	

## 4. Structure des années 9 et 10

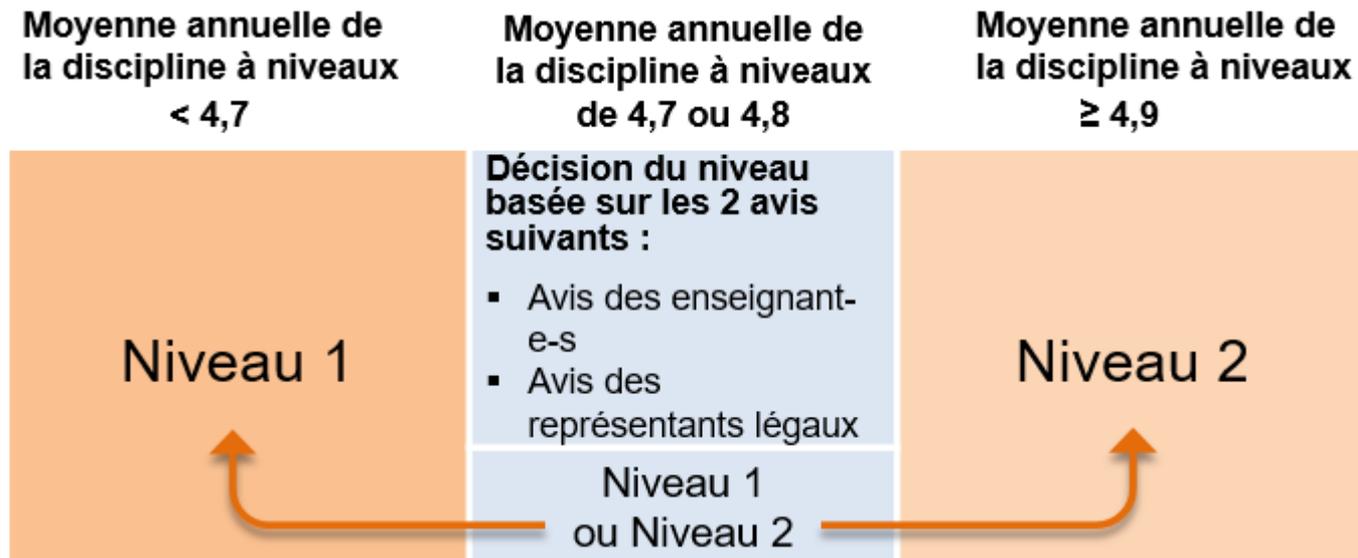
1. En 9<sup>e</sup> année, les disciplines à niveaux sont le français et les mathématiques. Pour l'enseignement de ces disciplines, les élèves sont réparti-e-s dans des groupes à niveaux et proviennent de plusieurs classes.



2. Dès la 10<sup>e</sup> année, les élèves suivent des cours à niveaux pour les disciplines suivantes : français, mathématiques, allemand, anglais, sciences de la nature. L'enseignement des autres disciplines est commun à tou-te-s les élèves.



# 5. Disciplines à niveaux : admission dans les niveaux en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années



En fonction de la moyenne annuelle (FRA et en MAT en 8<sup>e</sup> année / ALL, ANG et SCN en 9<sup>e</sup> année) :

- moyenne annuelle égale ou supérieure à 4,9 → niveau 2;
- moyenne annuelle inférieure à 4,7 → niveau 1;
- moyenne annuelle de 4,7 ou 4,8 → niveau 2 si les 2 avis sont concordants. En cas de divergence, l'avis des représentants légaux est prépondérant.

# 5. Disciplines à niveaux : changements de niveaux

1. En cours d'année scolaire : avec l'accord des parents, un passage d'un niveau à l'autre a lieu en principe à la fin du premier semestre.

Au semestre en 9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> années	
NIVEAU 1 → NIVEAU 2	NIVEAU 2 → NIVEAU 1
≥ 5,1 au 10 <sup>e</sup> (≥ 5,05)	Si la situation scolaire l'exige.

2. Changement de niveau en fin d'année scolaire pour un-e élève promu-e :

En fin d'année en 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années	
NIVEAU 1 → NIVEAU 2	NIVEAU 2 → NIVEAU 1
≥ 5,1 au 10 <sup>e</sup> (≥ 5,05)	< 4

## 5. Disciplines à niveaux : changements de niveaux pour les élèves non promu-e-s

1. L'élève non promu-e recommence l'année en gardant, en principe, les niveaux 2 qui étaient les siens en fin d'année scolaire. Avec l'accord des parents, l'élève peut recommencer l'année en niveau 1 dans la discipline concernée.
2. À la fin du premier semestre, l'élève, qui refait son année mais qui a une moyenne insuffisante dans un niveau 2, change d'office de niveaux dans la discipline concernée.

## 6. Conditions de promotion en fin de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années

1. Articles du règlement : 32 à 34.
2. En synthèse :

Pour être promu-e, l'élève doit remplir toutes les conditions suivantes :		
<b>Nombre</b> d'insuffisances dans les disciplines de niveau 1	a) 9 <sup>e</sup> année :	≤ 1
	a) 10 <sup>e</sup> année :	≤ 2
<b>Moyenne</b> des disciplines communes, arrondie au dixième de point, sans les disciplines à niveaux		≥ 4
<b>Nombre</b> de moyennes inférieures à 3, y compris pour le-les niveaux 2		0
<b>Nombre</b> d'insuffisances sur l'ensemble des disciplines mis à part les niveaux 2		≤ 3
<b>Nombre</b> de moyennes égales à 3 mis à part les niveaux 2		≤ 1

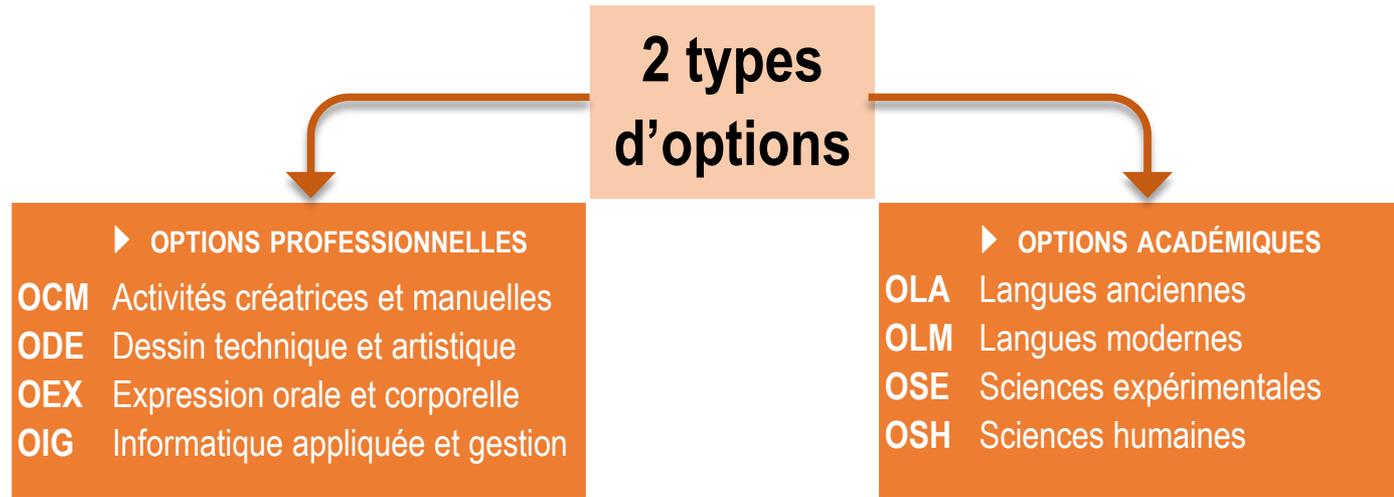
3. Demeurent réservés les cas de promotion par dérogation ou de passage (art. nos 35 et 36 du règlement).

# 7. Structure détaillée de la 11<sup>e</sup> année

- Options en 11<sup>e</sup> année : s'ajoutent aux disciplines à niveaux et aux disciplines communes. Elles offrent un choix aux élèves en vue de leur entrée au postobligatoire, dans les filières de formation professionnelle, de culture générale ou de maturité gymnasiale.
- Disciplines à choix : anglais à niveaux ou renforcement en français ou en mathématiques en fonction des formations envisagées et des besoins.

DISCIPLINES À NIVEAUX 1 ET 2 FRA • MAT • ALL • ANG • SCN		
DISCIPLINES COMMUNES	DISCIPLINES À OPTION	DISCIPLINES À CHOIX
<b>AVI</b> Arts visuels	▶ OPTIONS PROFESSIONNELLES	<b>FRR</b> Renforcement français
<b>MUS</b> Musique	<b>OCM</b> Activités créatrices et manuelles	<b>MTR</b> Renforcement mathématiques
<b>EPH</b> Éducation physique	<b>ODE</b> Dessin technique et artistique	<b>ANG</b> Anglais
<b>EFA</b> Économie familiale	<b>OEX</b> Expression orale et corporelle	
<b>MCC</b> Monde contemporain et citoyeneté	<b>OIG</b> Informatique appliquée et gestion	
<b>MIU</b> Médias, science informatique et usages	▶ OPTIONS ACADÉMIQUES	
	<b>OLA</b> Langues anciennes	
	<b>OLM</b> Langues modernes	
	<b>OSE</b> Sciences expérimentales	
	<b>OSH</b> Sciences humaines	

# 8. Options académiques et professionnelles



1. Les options académiques durent une année scolaire complète : l'élève en suit donc 1 parmi les 4 à disposition.
2. Les options professionnelles durent un semestre : l'élève en suit donc 2 parmi les 4 à disposition.
3. La 4<sup>e</sup> période hebdomadaire des options professionnelles est destinée à la rédaction d'un portfolio à l'école : préparation à la vie professionnelle, recueil d'activités, projets...
4. L'évaluation des options professionnelles se fera sous la forme de grilles d'évaluation des compétences spécifiques. Les options académiques sont notées.

# 9. Conditions d'accès aux options professionnelles et académiques

1. Accès aux options professionnelles : ouvert à toutes et tous les élèves de 11<sup>e</sup> année.
2. Accès à une des 4 options académiques au choix : minimum 3 disciplines de niveau 2 en début de 11<sup>e</sup> année.
3. Option académique avec seulement 2 disciplines de niveau 2 en début de 11<sup>e</sup> année (cf. art. 25 du [règlement du cycle 3](#)) :

Possibilités	Les 2 disciplines	Option académique pouvant être suivie + conditions
1	FRA2 - ALL2	→ OSH si moyenne HIS $\geq$ 5 + moyenne GEO $\geq$ 5 → OLA si moyenne HIS $\geq$ 5
2	FRA2 - MAT2	→ OSH si moyenne HIS $\geq$ 5 + moyenne GEO $\geq$ 5
3	FRA2 - ANG2	→ OSH si moyenne HIS $\geq$ 5 + moyenne GEO $\geq$ 5
4	FRA2 - SCN2	→ OSH si moyenne HIS $\geq$ 5 + moyenne GEO $\geq$ 5
5	MAT2 - SCN2	→ OSE
6	ANG2 - ALL2	→ OLM (italien ou espagnol)

# 10. Disciplines à choix en 11<sup>e</sup> année

## 1. Disciplines à choix :

- ▶ anglais (niveau 1 ou niveau 2);
- ▶ renforcement en français ou en mathématiques.

## 2. Selon les choix professionnels futurs :

- ▶ l'anglais, si une formation au postobligatoire en maturité est envisagée (Maturité spécialisée – Maturité pro dual 3 ou 4 ans – Maturité pro 4 ans – Maturité pro 3 ans – Maturité gymnasiale);
- ▶ l'anglais, s'il est fortement conseillé pour l'apprentissage envisagé;
- ▶ sinon, possibilité de choisir le renforcement soit en français soit en mathématiques.

3. Le renforcement est destiné aux élèves ayant des compétences insuffisantes au niveau 1 en français ou en mathématiques et n'ayant pas besoin d'avoir suivi l'anglais en 11<sup>e</sup> année pour poursuivre leur formation au postobligatoire.

# 11. Conditions de promotion en fin de 11<sup>e</sup> année

1. Articles du règlement : 32, 38 et 39.
2. En synthèse :

Pour être promu-e, l'élève doit remplir toutes les conditions suivantes :	
<b>Nombre</b> d'insuffisances sur l'ensemble des disciplines à niveaux (1 et 2)	$\leq 2$
Double insuffisance FRA et MAT, quel que soit le niveau	NON
<b>Moyenne</b> des disciplines communes, arrondie au dixième de point, sans les disciplines à niveaux	$\geq 4$
→ Sur l'ensemble des disciplines (y compris à niveaux) :	
<b>Nombre</b> de moyennes inférieures à 3	0
<b>Nombre</b> d'insuffisances	$\leq 3$
<b>Nombre</b> de moyennes égales à 3	$\leq 1$

## 12. Références

1. Informations concernant le cycle 3 pour les parents :  
[www.rpn.ch/parentsC3](http://www.rpn.ch/parentsC3)
2. Ensemble des informations concernant le cycle 3 :  
[www.rpn.ch/renovationC3](http://www.rpn.ch/renovationC3)
3. Page «conditions d'accès au postobligatoire» et brochure d'information :  
[www.ne.ch/conditions-postobligatoire](http://www.ne.ch/conditions-postobligatoire)